

Liste des délibérations prises lors du Conseil Municipal du Lundi 19 décembre 2022 à 18h30

Présents : BERAL Didier – BERRET Patrick - BRUN Roselyne – MARMEY Annick – JARDÉ Emilie – TAULEIGNE Thierry – DOMERGUE Vincent - CREUS Beata - BESSON Colette – MOUTON Serge

Absents excusés : MURILLON Luc - DOMINIQUE Olivier – SARRASIN Cyril – MASSONOT Amélie – BOISSIN Céline

Pouvoirs : MURILLON Luc donne pouvoir à BERRET Patrick

Secrétaire de séance : BRUN Roselyne

➤ Choix de l'emprunt pour opérations d'investissement – budget communal (Annule et remplace la délibération n°DEL2022075 du 21 novembre 2022) :

Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 21 novembre 2022 concernant le choix de l'emprunt d'un montant de 400 000,00 € pour le financement des opérations d'investissement telles que la construction du local technique, les travaux de rénovation de la chaufferie bois des bâtiment communaux, de l'aménagement centre village et de l'extension de la cantine scolaire. Suite à un problème technique avec l'offre de financement initialement retenue, il propose de se prononcer sur une nouvelle offre de financement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt :

Montant du contrat de prêt : 400 000,00 €

Durée du contrat de prêt : 13 ans

Objet du contrat de prêt : financer les opérations d'investissement

Versement des fonds : en une fois

P D A : 25 mars 2023

Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 3,25 %

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle avec 1^{ère} échéance au 25 mars 2024

Mode d'amortissement : échéances constantes

Frais de dossier : 450 €

Article 2 : Etendue des pouvoir du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche.

➤ Décision Modificative n°3 budget communal :

Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à une décision modificative afin d'affecter des crédits supplémentaires, en section d'investissement, pour passer le montant prévisionnel de l'emprunt de 300 000,00 € à 400 000,00 € compte-tenu des opérations d'investissement envisagées:

SECTION D'INVESTISSEMENT

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédit ouverts
DEPENSES		
Compte 231: Immobilisation corporelles en cours		100 000,00 €
TOTAL Chapitre 23 : Immobilisations en cours		100 000,00 €
TOTAL DEPENSES		100 000,00 €
RECETTES		
Compte 1641 : Emprunts en euros		100 000,00 €
TOTAL Chapitre 16 : Emprunt et dettes assimilées		100 000,00 €
TOTAL RECETTES		100 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DONNE son accord pour procéder à la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédit ouverts
DEPENSES		
Compte 231: Immobilisation corporelles en cours		100 000,00 €
TOTAL Chapitre 23 : Immobilisations en cours		100 000,00 €
TOTAL DEPENSES		100 000,00 €
RECETTES		
Compte 1641 : Emprunts en euros		100 000,00 €
TOTAL Chapitre 16 : Emprunt et dettes assimilées		100 000,00 €
TOTAL RECETTES		100 000,00 €

➤ Retrait adhésion Syndicat mixte AGEDI:

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune ne dispose plus et n'utilise plus les logiciels de gestion fournis par le Syndicat Mixte AGEDI. Par courrier en date du 30 novembre 2022, il a donc été demandé de mettre, fin à l'adhésion de la Commune de MERCUER au Syndicat Mixte AGEDI.

Le Maire précise que le retrait de la Commune ne peut être acté que suite à l'adoption d'une délibération du Conseil Municipal en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE le retrait de la Commune de MERCUER du Syndicat Mixte AGEDI à compter du 29 décembre 2022.